

REGLEMENT DU JEU « PASS KDO PROROGATION »

Article 1 : Organisateur

Orange Côte d'Ivoire (Orange) Société Anonyme au capital de 6 026 214 000 F CFA immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce d'Abidjan sous le n° CI-ABJ-1996-B-196491, ayant son siège social à Cocody Riviera Golf, Boulevard de France, immeuble « Orange Village », 11 BP 202 Abidjan 11, organise un jeu dénommée « **PASS KDO** » (ci-après le « Jeu »).

Article 2 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert aux abonnés Orange, notamment les clients prépayés, Community, Community plus et Community New résidant en Côte d'Ivoire, à l'exception :

- Des membres du personnel d'Orange Côte d'Ivoire, Orange Money Côte d'Ivoire et leur famille ;
- de Maître Lambert TIACOH, Commissaire de Justice, dépositaire du présent règlement et des membres du personnel de son Etude ;
- des abonnés Orange rattachés aux profils autres que ceux visés à l'alinéa 1 ;
- de toute personne susceptible de participer à quelque titre que ce soit à l'organisation ou à la promotion du Jeu.

Orange se réserve le droit de retirer de la liste des gagnants toute personne participant au Jeu en violation du présent article.

Article 3 : Durée du Jeu

Le Jeu se déroule du 14 au 31 mars 2023 inclus.

Toutefois, cette période ainsi que toutes les autres conditions du Jeu pourront être modifiées à tout moment sous réserve d'une information préalable par tout moyen, notamment par SMS ou sur le site web d'Orange Côte d'Ivoire (www.orange.ci).

Article 4 : Principe

Le Jeu consiste à acheter les Pass KDO visés en annexe en vue de cumuler des points.

Les abonnés pourront acheter pour soi les Pass KDO visés à l'annexe via le code USSD #111*11# ou l'application Orange et Moi en utilisant le compte principal ou le compte Orange Money.

Le nombre de points acquis à l'achat d'un Pass KDO à partir :

- du code USSD équivaut à son prix d'achat ;
- de l'application Orange et Moi équivaut au double de son prix d'achat.

Seules les données recueillies par le système d'information d'Orange font foi.

Article 5 : Désignation des Gagnants

5.1. Récapitulatif des périodes du Jeu

Le Jeu s'étend sur une durée de 18 jours divisés en deux (2) périodes à savoir :

- Période 1 : du 14 au 20 mars 2023 inclus (7 jours) ;
- Période 2 : du 21 au 31 mars 2023 inclus (11 jours).

5.2. Les gagnants périodiques

Pour chaque période, seront désignés gagnants, les dix (10) abonnés qui auront cumulé le nombre de points le plus élevé.

L'abonné désigné gagnant pour la première période de Jeu, ne peut être désigné gagnant pour la seconde période de Jeu.

5.3. Primauté en cas d'égalité des gagnants

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs participants, l'abonné le plus ancien sur le réseau Orange sera prioritaire.

Article 6 : Détermination des lots

Les gagnants bénéficieront des lots en fonction de leur rang :

- Du 1^{er} au 5^{ème}, chaque gagnant aura droit à un Smartphone haut de gamme;
- Du 6^{ème} au 10^{ème}, chaque gagnant aura droit à un volume internet de 30 Go valable 30 jours ;

Article 7 : Publication des listes et information des gagnants

Orange CI pourra contacter individuellement les gagnants ou publier la liste des gagnants du Jeu avec éventuellement leur nom complet sur le site web d'Orange CI www.orange.ci ou par tout autre moyen de communication.

Article 8 : Remise des lots

Pour le retrait des lots autres que le volume internet, les gagnants pourront se rendre aux heures ouvrées du lundi au vendredi (de 8h à 12h et de 13 h à 17 h) dans les locaux de la Direction Marketing d'Orange sis à Cocody, Riviera Golf, Boulevard de France, immeuble « Orange Village » ou à tout autre lieu indiqué par Orange.

Les lots portant sur le volume internet seront déposés sur le sous compte des gagnants dans un délai de trois (3) jours après la fin de la période de Jeu, à 17 heures 00 minute au plus tard.

Les gagnants pourront consulter leur volume internet à partir du code USSD #111*21#

Si dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la remise des lots, les gagnants ne se présentent pas ou restent injoignables, ils seront déchus de leur droit au lot. Orange pourra désigner un gagnant de substitution parmi les autres participants sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

La remise des lots est subordonnée à l'accomplissement des formalités précisées par Orange, notamment :

- La signature d'une décharge ;
- La production de l'original et de la copie de l'une des pièces suivantes en cours de validité : carte nationale d'identité, attestation d'identité, permis de conduire, passeport biométrique ayant déjà servi ou toute autre pièce sollicitée par Orange, la copie étant remise à Orange. En cas de doute sur l'authenticité de la pièce d'identité fournie par un gagnant, celui-ci devra en transmettre une autre à Orange ; toute fraude sur l'identité du gagnant entraînera une annulation de la remise du lot par Orange, sans préjudice d'une plainte au pénal ;
- En cas, d'indisponibilité du gagnant il peut se faire représenter par un tiers sous présentation d'une procuration produite au commissariat de police

- La justification de la propriété du numéro gagnant, en fournissant la carte Sim à laquelle est associée le numéro gagnant ;
- Pour le mineur, la production de l'autorisation parentale autorisant à Orange l'exploitation de ses nom, prénoms et de son image ;

Les lots ne peuvent être échangés ou expédiés par voie postale ou tout autre moyen.

Article 9 : Responsabilité

La responsabilité d'Orange CI ne saurait être recherchée si, pour un cas de force majeure, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef.

Orange CI pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de :

- Ne pas attribuer les lots aux fraudeurs,
- De poursuivre les auteurs devant les juridictions compétentes.

En cas de manquement de la part d'un participant au règlement, Orange se réserve le droit d'écarter toute participation de ce dernier, sans droit à indemnité.

Article 10 : Exploitation publicitaire promotionnelle des gagnants

Orange CI aura la faculté d'exploiter, à titre gratuit, le nom, les prénoms et/ou l'image de tous les gagnants pour la promotion de ses marques, notamment dans toute communication par voie de presse, affiche, télévision, internet, Facebook et tout autre média de son choix, pendant la période du Jeu et dans les six (6) mois suivant sa fin. Les gagnants s'engagent d'ores et déjà à se soumettre à toutes séances de prises de vue organisées par Orange.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au Jeu vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 12 : Litige

Tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement fera l'objet, dans un délai de quinze (15) jours à compter de la survenance du différend, d'un règlement à l'amiable.

A défaut d'entente entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal de Première Instance d'Abidjan plateau.

Article 13 : Dépôt et communication du règlement

Le présent règlement est déposé à l'Etude de Maître Lambert TIACOH, Commissaire de Justice, demeurant à Abidjan-Plateau, 55 Boulevard Clozel, immeuble la Réserve (en face du palais de justice) 2^{ème} étage, porte 6, 08 BP 552 Abidjan.

Il est également disponible sur le site d'Orange www.orange.ci et/ou à la Direction Marketing d'Orange, sise à Cocody, Riviera Golf, Boulevard de France, immeuble « Orange Village » au 4^{ème} étage.

Une copie certifiée conforme à l'original sera remise gratuitement en mains propres à toute personne qui en fera la demande par écrit. Il ne pourra en aucun cas être expédié par voie postale ou autrement.

Fait à Abidjan, le 13 mars 2023.

YOBUET Raoul Richard
Directeur Marketing



orange Raoul Richard YOBUET
Directeur Marketing

Annexe 1 :

Le catalogue des Pass KDO déterminant, le nombre de points, le coût de la souscription du pass, les avantages du pass et leur validité

| catégorie | Prix | Data | Min | SMS | ill | Validité | Points USSD | Points Cie/Mois |
|-----------|------|------|-----|-----|--------|---------------|----------------|--------------------|
| KDO | 300 | | 35 | 35 | - | 1 j | 300 | 600 |
| KDO | 500 | 450 | 30 | 50 | - | 3 jrs | 500 | 1000 |
| KDO | 1500 | 450 | 100 | 50 | Ill NP | 7 jrs | 1500 | 3000 |
| KDO | 200 | - | - | - | - | 1jr sur le CP | 350 | 700 |
| KDO | 1000 | - | - | - | - | 1kr sur le CP | 1300 | 2600 |